



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 2 mai 2016, tenu le lundi 16 mai 2016 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini (arrivée à 16 h 48) ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente jusqu'à la fin de la séance.

207/16-05-16

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 mai 2016 à la suite de son ajournement. Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

208/16-05-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Motion d'appui envers les communautés de l'Alberta affectés par les incendies de forêt

Période de questions du public

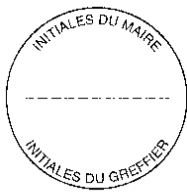
B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 277 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 271 sur les colporteurs et vendeurs itinérants



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2016-01 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018 – Octroi de contrat
2. Services d'une agence de sécurité – Octroi de contrat

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Réaffectation de personnel

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Décret des travaux à réaliser par la Ville sur une partie de certains chemins de la Ville et autorisation de dépenses

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de vêtements servant à la vidange des roulottes en conformité avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
2. Modification de la résolution numéro 038/11-01-16 – Entente 2016-2017 à intervenir avec le Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge relative à la location des rideaux de scène au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

209/16-05-16

MOTION D'APPUI ENVERS LES COMMUNAUTÉS DE L'ALBERTA AFFECTÉES PAR LES INCENDIES DE FORÊT

CONSIDÉRANT les feux de forêt qui sévissent en Alberta dans la région de Wood Buffalo depuis le début du mois de mai 2016, lesquels ne sont toujours pas métrisés et s'étendent maintenant sur 2 500 kilomètres carrés, affectant les communautés de Fort McMurray et des environs et ayant forcé l'évacuation de plus de 80 000 résidents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exprimer un appui aux victimes de ces catastrophes naturelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé unanimement par tous les membres du conseil présents et résolu :

Que les membres du conseil, les employés de la Ville, toutes les citoyennes et tous les citoyens de Rivière-Rouge offrent leur soutien aux sinistrés des feux de forêt qui sévissent en Alberta dans la région de Wood Buffalo et affectant également les communautés de Fort McMurray et des environs.

Que les membres du conseil soulignent l'entraide et la solidarité que les Albertains et les Canadiens en général ont apporté et continuent d'apporter à ces communautés dévastées.

Que les membres du conseil souhaitent à tous les gens touchés par ces événements tout le courage nécessaire pour se relever de cette épreuve tragique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

Que les membres du conseil autorisent le versement d'une somme de 2 000 \$ à la Croix-Rouge à titre de contribution au fonds « Feux de forêt en Alberta » pour venir en aide à ces communautés anéanties.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 277 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 277 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

210/16-05-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271 SUR LES COLPORTEURS ET VENDEURS ITINÉRANTS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 271 sur les colporteurs et vendeurs itinérants.

Que le règlement numéro 271 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 271 sur les colporteurs et vendeurs itinérants est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

211/16-05-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN 2016 AU 31 MAI 2018 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2016-01 pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018, le résultat de l'ouverture des soumissions du 10 mai 2016 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix net au litre en date du 6 mai 2016 pour essence sans plomb ordinaire (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 10 000 litres/an)	Prix net au litre en date du 6 mai 2016 pour huile à chauffage (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 5 000 litres/an)	Prix net au litre en date du 6 mai 2016 pour carburant diesel -25°C (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 120 000 litres/an)
Énergies Sonic RN s.e.c. Le 9 mai 2016 à 13 h 45	0,8569 \$	0,5649 \$	0,8009 \$
Location L. A. Pelletier Ltée Le 10 mai 2016 à 9 h 40	0,8560 \$	0,5640 \$	0,8160 \$

CONSIDÉRANT l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par le directeur du Service des travaux publics et la greffière ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

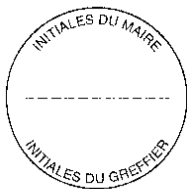
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018 soit octroyé à « Énergies Sonic RN s.e.c. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 6 mai 2016, aux prix nets suivants :

- de 0,8569 \$ le litre plus les taxes applicables pour l'essence sans plomb ordinaire, incluant une commission de 0,0249 \$;
- de 0,5649 \$ le litre plus les taxes applicables pour l'huile à chauffage, incluant une commission de 0,0249 \$;
- de 0,8009 \$ le litre pour le carburant diesel (-25°C) plus les taxes applicables, incluant une commission de 0,0089 \$.

Que les commissions identifiées ci-dessus pour chacun des produits pétroliers ne fassent l'objet d'aucune variation pendant la durée du contrat.
Que la fourniture et la livraison des différents produits pétroliers soient effectuées conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2016-01 de la Ville datés du 19 avril 2016 et au contenu de la soumission de « Énergies Sonic RN s.e.c. » datée du 6 mai 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ces fournitures et prêts d'équipements et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

212/16-05-16

SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour les services d'une agence de sécurité à l'entreprise « Trimax sécurité inc. » pour une patrouille nocturne pendant la saison estivale couvrant la période du 23 juin 2016 au 5 septembre 2016, au taux horaire de 35 \$ plus les taxes applicables, pour un total approximatif de 300 heures, et ce, conformément à leur proposition du 22 avril 2016.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au présent dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

213/16-05-16

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de M. Rolland Leduc au poste régulier à temps partiel de brigadier scolaire, classe 1 échelon 1, à compter du 25 avril 2016, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

Qu'aux fins de calcul de la période d'essai de M. Rolland Leduc, la date du début de ladite période d'essai soit et est le 5 février 2016.

ADOPTÉE

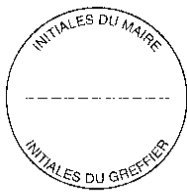
214/16-05-16

TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET DES TRAVAUX À RÉALISER PAR LA VILLE SUR UNE PARTIE DE CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE ET AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2016-02 pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'avant la pose du matériel bitumineux prévu à l'appel d'offres numéro 2016-02, la Ville doit exécuter des travaux préparatoires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De décréter et d'autoriser la Ville à exécuter en régie interne (soit par les employés de la Ville, avec la machinerie, les équipements et matériaux de la Ville) des travaux de niveleuse, de fossés, de ponceaux, de regards pluviaux, d'épandage de gravier de type MG-20 et de type MG-56, etc., sur une partie des chemins suivants de la Ville, et ce, lorsque jugé nécessaire par le directeur du Service des travaux publics :

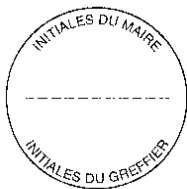
- sur une partie du chemin du Lac-Jaune, dans le secteur Marchand (7 sections),
- sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie de la montée du Lac-Castor, dans le secteur Marchand (3 sections),
- sur une partie du chemin Fex, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie de la montée du Lac-Lanthier, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie du chemin du Lac-Lanthier Est, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie du chemin de la Rivière Nord, dans le secteur Marchand (5 sections),
- sur une partie du chemin Francisco, dans le secteur Marchand (2 sections),
- sur une partie du chemin du Lac-Kiamika, dans le secteur Sainte-Véronique (1 section),
- sur une partie de la montée des Lacs-Noirs, dans le secteur Sainte-Véronique (1 section),
- sur une partie de la rue Riopel, dans le secteur Sainte-Véronique (1 section),

et d'autoriser les dépenses inhérentes à ces travaux, incluant les achats et locations requis, pour un montant total approximatif de 80 000 \$ plus les taxes applicables.

Que lesdites dépenses soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 250 de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

NOTE : *La conseillère Diane Gargantini intègre la séance, il est 16 h 48.*

215/16-05-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS SERVANT À LA VIDANGE DES ROULOTTES EN CONFORMITÉ AVEC LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables du surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'achat de vêtements pour trois (3) personnes salariées du Camping Sainte-Véronique, tels vêtements servant à la vidange des roulottes, et ce, en conformité avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Que la responsable camping et responsable planification stratégique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

216/16-05-16

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 038/11-01-16 – ENTENTE 2016-2017 À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE RELATIVE À LA LOCATION DES RIDEAUX DE SCÈNE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 038/11-01-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016, approuvant l'entente devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le Club de patinage artistique (CPA) de la Vallée de la Rouge relative à la location des rideaux de scène au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT que ladite entente n'est toujours pas signée et qu'il y a lieu de modifier ladite résolution suite au départ de la directrice générale afin d'autoriser le directeur général par intérim à signer cette entente;

PAR CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 038/11-01-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016, afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

« D'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge. ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016
AJOURNÉE AU 16 MAI 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

217/16-05-16

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 30 mai 2016 à 17 h. Il est 16 h 52.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse